

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 7.1

Obtenir un CFC à l'âge adulte

Un CFC ou une AFP se gagnent aussi à l'âge adulte. Le SEFRI décrit quatre voies : l'apprentissage ordinaire, l'apprentissage raccourci, l'admission directe à l'examen…

TransparenceRH

4	5 ans	3 ans	50 / 50
voies pour les adultes	d'expérience (OFPr 32)	dans le domaine (employé de commerce)	pondération sans note d'expérience



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La formation professionnelle initiale peut aussi s'acquérir par une formation non formelle, qui s'achève par une procédure de qualification (LFPr 17 al. 5).



LA RÈGLE

À retenir

Hors filière réglementée, il faut **cinq ans d'expérience professionnelle** au moins pour être admis à la procédure de qualification (OFPr 32).



LA RÈGLE

La règle clé

Adulte de 35 ans, six ans dans un secrétariat, sans CFC : Admission directe à l'examen final possible (5 ans dont 3 dans le domaine) (OFPr 32 ; ordonnance 68800 art. 21)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Cinq ans de pratique ouvrent l'examen ; le CFC obtenu est le même que celui de l'apprenti. »



LE PIÈGE

Le piège

Croire que les cinq ans doivent tous être dans le métier visé. L'ordonnance de formation fixe la part exigée dans le domaine : pour l'employé de commerce CFC, trois ans sur les cinq. Il faut lire l'ordonnance du métier.



LA BASE LÉGALE

Les références

LFPr art. 17 al. 5, 18, 34 ; OFPr art. 32 ; ordonnance employé de commerce CFC (RS 412.101.221.73) art. 21, 26, 27 ; SEFRI, « La formation professionnelle suisse en bref ».



Le cas express

Six ans d'expérience, dont trois en secrétariat : admission ?

✓ **Oui** 5 ans dont 3 dans le domaine (OFPr 32 ; art. 21).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Faire un bilan (viamia dès 40 ans).
- ☐ Lire l'ordonnance du métier.
- ☐ Compter l'expérience dans le domaine.
- ☐ Choisir la voie.
- ☐ S'annoncer à l'office cantonal.

Base légale : LFPr art. 17 al. 5, 18, 34 ; OFPr art. 32 ; ordonnance employé de commerce CFC (RS 412.101.221.73) art. 21, 26, 27 ; SEFRI, « La formation professionnelle suisse en bref ».

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-adultes-cfc.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.